

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA CARTE FIDELITE

PREAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Service s'appliquent au Programme de Fidélité mis en place par le Groupement des Commerçants du Centre Commercial Régional du Polygone, Groupement d'Intérêt Economique, dont le siège social est situé au Centre Commercial Polygone 265, Avenue des Etats du Languedoc, CS 99553 Montpellier cedex 2 (34961), identifié au SIREN sous le numéro 305 817 702 et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier.

La création du compte fidélité et l'adhésion au programme est soumise à l'acceptation expresse et au respect des présentes Conditions par Vous.

Ces conditions et leurs annexes éventuelles, qui peuvent être constituées des documents suivants :

- annexes
- Règlements Intérieurs et consignes de sécurités éventuellement applicables,

constituent le Contrat conclu par l'Adhérent avec le GIE .

1. Définitions

« le **GIE** »/« **Nous** »/« **Nos** » : le GIE dont la comparution est rappelée ci-dessus, ou bien ses représentants.

« **Centre** » : désigne exclusivement le Centre Commercial Polygone Montpellier, situé au 1 rue des Pertuisanes à Montpellier (34000).

« **Programme** » : le Programme de Fidélité « POLYgone MONTPELLIER », soit l'ensemble des offres, promotions, services, avantages et informations liés à l'activité du Centre Commercial et au Programme Fidélité, dans les conditions plus amplement détaillées ci-après.

« **Adhérent** »/« **Vous** » : toute personne physique de plus de 18 ans ayant souscrit au Programme.

« **Partenaires** » : ensemble des boutiques et enseignes participant au Programme situés dans le Centre Commercial ou partenaires externes du Programme.

La liste de ces partenaires est accessible sur le lien suivant.

« **Carte** » : la carte désigne la carte de fidélité liée au Programme mise en place par le GIE. Il s'agit d'une carte physique et dématérialisée.

Il ne s'agit pas d'une carte de paiement.

« **Services** » : l'ensemble des prestations proposées aux Adhérents dans le cadre du Programme ou d'activités liées (exemple : animations au sein du Centre Commercial).

2. Champ d'application des Conditions Générales d'Utilisation

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation s'appliquent au Programme.

Il est précisé que certains Services (offres, promotions, et autres avantages...) peuvent être soumis à des conditions particulières, ne relevant pas des présentes Conditions d'Utilisation, (par exemple : la participation à certaines animations est soumise à des conditions particulières).

Ces Services sont susceptibles d'être aménagés, modifiés, remplacés et/ou supprimés au cours de l'adhésion.

L'Adhérent ne peut se prévaloir des avantages liés à son adhésion au Programme qu'auprès des Partenaires. Pour pouvoir en bénéficier, il devra impérativement produire sa Carte. La Carte est personnelle à l'Adhérent.

3. Programme de fidélité

3.1 Inscription au Programme

L'adhésion et le maintien dans le Programme sont gratuits.

L'adhésion au Programme est réservée aux personnes physiques âgés de plus de dix-huit (18) ans.

L'inscription est soumise à la fourniture préalable de certaines informations nécessaires : nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse mail, code postal, ville, pays, numéro de téléphone.

Pour les modalités d'inscription en physique et en ligne, des guides sont disponibles sur le lien suivant : <https://www.polygone.com/mypolygone/avantages.htm>

3.1.1 Inscription physique

L'Adhérent se rend à l'accueil du Centre Commercial, où il lui sera demandé de communiquer les informations nécessaires à son inscription.

Il devra ensuite poursuivre l'activation de son compte en ligne et se connecter.

3.1.2 Inscription à distance

L'Adhérent devra créer un compte en fournissant les informations nécessaires directement sur l'onglet mis à disposition sur le site internet, ou en téléchargeant l'application mobile et en créant un compte depuis celle-ci.

3.1.3 Généralités

Une même personne ne peut créer qu'un seul Compte fidélité et qu'un seul espace personnel (même nom, même adresse e-mail).

L'Adhérent reconnaît être seul responsable de l'exactitude des données transmises. Par conséquent, le GIE ne saurait en aucun cas être tenu responsable de tout préjudice découlant du renseignement de données erronées, incomplètes ou obsolètes.

En cas de changement de ses données ultérieur à l'inscription, l'Adhérent s'engage à les modifier sur son compte accessible via le site internet ou l'application mobile.

3.2 Règles de cumul des points et paliers de fidélité

3.2.1 Cumul des points

Pour cumuler des points et bénéficier des avantages décrits ci-après, L'Adhérent peut cumuler des « Points de fidélité » sur sa Carte et dans l'espace personnel qu'il aura créé en ligne.

Le calcul des points de fidélité est réalisé comme suit : **pour chaque euro dépensé, postérieurement à la date d'adhésion, dans une boutique d'un Partenaire, un point est cumulé sur le compte fidélité. Ce cumul de point ne fonctionne que dans les boutiques des Partenaires situés dans le Centre commercial.**

Les Points de fidélité n'ont aucune valeur commerciale, sont strictement personnels et ne peuvent être vendus ou transférés à un tiers d'une quelconque façon. Ils ne seront en aucun cas remboursés par le GIE, ni compensés d'une quelconque manière, en particulier en cas d'expiration.

Pour cumuler des points, l'Adhérent bénéficie de deux options alternatives :

- **Option 1** : il peut opter pour la synchronisation de son compte bancaire avec son compte fidélité (chaque paiement réalisé auprès d'un Partenaire du Centre avec le moyen de paiement enregistré est automatiquement comptabilisé).

L'Adhérent peut synchroniser jusqu'à deux comptes bancaires simultanément.

La liste des établissements bancaires éligibles pour cette option figure en Annexe 1. Il est précisé que le prestataire dispose d'un choix discrétionnaire quant à l'ajout ou au retrait de ces établissements.

En optant pour cette modalité de cumul, les points ont une durée de validité d'un an à compter de la date du paiement (l'enregistrement du paiement peut prendre entre 24h et 48h).

Exemple : un achat d'une valeur de 150€ est comptabilisé le 08/07/2024, et entraîne un cumul de 150 points ; le 08/07/2025 (un an après), les 150 points expirent et sont supprimés du compte fidélité de l'adhérent.

- **Option 2 :** Il peut enregistrer ses tickets de caisse sur son compte fidélité soit en photographiant le ticket de caisse papier soit en important le ticket de caisse numérique. **En optant pour cette modalité de cumul, les points ont une durée de validité d'un an à compter de la date d'import du ticket** (l'enregistrement du paiement peut prendre entre 24h et 48h).

Exemple : un achat d'une valeur de 150€ est réalisé le 08/07/2024. Le ticket est scanné le 24/07/2024, et entraîne un cumul de 150 points ; le 24/07/2025 (un an après), les 150 points expirent et sont supprimés du compte fidélité de l'adhérent.

Le cumul des points est possible pour tous les achats physiques réalisés dans les boutiques des Partenaires du Centre commercial à l'exception de :

- Établissements bancaires / Distributeurs de billets
- Boutiques éphémères / Pop-up stores
- Distributeurs automatiques (nourriture, boissons, photomaton)
- Espaces Click & Services
- Achats effectués en ligne (y compris Retrait express et Drive)

3.2.2 Niveaux de fidélité

Le Programme comprend quatre niveaux de fidélité en fonction des points cumulés :

SILVER : de 0 à 500 points

GOLD : de 500 à 3000 points

PLATINIUM : de 3000 à 6000 points

PLATINIUM VIP : 6000 points et plus

Il est précisé que l'Adhérent pourra voir déchoir son niveau de fidélité antérieur en raison de l'expiration de ses points cumulés.

Les avantages liés à chaque niveau sont précisés dans le tableau ci-dessous:

SILVER (de 0 à 499 points)	GOLD (à partir de 500 points)	PLATINIUM (à partir de 3000 points)	PLATINIUM VIP (à partir de 6000 points)
Accès gratuit aux sanitaires Accès gratuit aux animations et	Les avantages SILVER +	Les avantages SILVER + GOLD	Les avantages SILVER + GOLD + PLATINIUM

évènement (dans le cas ou ceux-ci sont payants)	Une carte cadeau de 20€ pour votre anniversaire	1H de parking offert par jour	PARKING GRATUIT 7j/7j tant que vous conservez votre statut client platinum VIP (* Carte parking nominative et active tant que vous conservez votre statut Platinum VIP (6000 points cumulés). Attention vos points accumulés expirent sur une base annuelle glissante. Les points gagnés sont valables jusqu'à la fin du 12ème mois suivant leur acquisition. Vérification mensuelle.)
Offres préférentielles dans plusieurs boutiques du Polygone Montpellier (voir liste des offres sur www.polygone.com)	Des offres promotionnelles chez nos partenaires (voir listes des offres sur www.polygone.com)	Carte cadeau de 50€ offerte pour le passage au niveau Platinum (Dans la limite de 2 cartes cadeaux de 50€/an)	Carte cadeau de 30€ pour votre anniversaire
	Un tirage au sort pour tenter de gagner 100€ de carte cadeau Polygone (<i>tirage au sort 2 fois par an, dates annoncées par email 1 semaine avant la date du tirage au sort sur la base des clients GOLD au moment du tirage</i>)	Personal shopper ou rangement de dressing offert pour le passage au niveau Platinum	
		Instants privilégiés avec les influenceurs et artistes (3 à 4 fois par an)	
		Places de concert ou partenariats sportifs (selon disponibilités au cours de l'année)	

En outre, certains partenaires proposent des offres sur présentation de la Carte ou d'un QR code lié à l'offre, disponible dans l'espace personnel.

La liste des boutiques et réductions associées est consultable sur le lien suivant : <https://www.polygone.com/offres-carte-fidelite.htm>

Il est également précisé que le GIE organise des animations et jeux-concours, pour lesquels la participation peut être conditionnée à la qualité d'Adhérent, ainsi qu'à l'atteinte d'un niveau de fidélité minimal.

4. Services optionnels liés au programme de fidélité

4.1 Offre « Parking »

L'adhérent a la possibilité d'opter pour l'offre « parking ».

Cette offre, soumise à un paiement mensuel de 2,20€ TTC, permet à l'Adhérent de bénéficier de :

- Deux heures de stationnement par jour, au sein du Parking du Centre Commercial Régional du Polygone.
L'offre « Parking » ne garantit pas à l'Adhérent une place réservée.
L'offre « Parking » ne donne pas accès à l'espace « parking VIP » du Parking.
- Une heure par jour d'accès à l'espace enfants « Poly'kid's », sous réserve de disponibilité et des horaires de ce service.

L'exécution desdits services est également soumise au respect des règlements intérieurs des espaces que vous trouverez en cliquant sur les liens suivants :

- Règlement intérieur Poly'Kids :

https://www.polygone.com/upload/mcFiles/R%C3%A9glement%20Poly%27kids_A4.pdf

- Règlement intérieur Parking :

<https://www.polygone.com/parking-landing/pdf/reglementinterieur.pdf>

L'abonnement est sans engagement. En cas de résiliation, l'abonnement de l'Adhérent cessera à la date de la prochaine échéance mensuelle.

Pour chaque souscription à cette offre, 500 points sont offerts. **Ces 500 points sont conditionnés à l'abonnement : par conséquent, en cas de résiliation de cette offre, ils seront supprimés du compte de l'adhérent.**

Pour le paiement, les cartes bancaires acceptées sont les suivantes : CB, Visa, Visa Electron, Mastercard, e-Carte Bleue.

Le paiement sera effectué mensuellement par prélèvement sur la carte bleue.

A défaut de paiement d'une seule échéance, l'accès aux espaces susmentionnés sera bloqué automatiquement jusqu'à régularisation.

Tout dépassement des durées sera facturé au tarif en vigueur par le Parking et l'espace Poly'Kids.

Si l'Adhérent a souscrit à cette offre, la Carte servira de titre d'accès au Parking et à l'espace Poly'Kids. Il peut également choisir de renseigner sa plaque d'immatriculation lors de la souscription à cette offre, afin que celle-ci soit automatiquement reconnue aux barrières d'entrée et de sortie.

A défaut de présentation de la Carte ou d'enregistrement de sa plaque d'immatriculation (*par exemple, présentation au Parking sans carte avec une autre voiture*), l'Adhérent sera considéré comme un usager classique du Parking, et par conséquent redevable du tarif en vigueur.

4.2 Newsletters et SMS promotionnels

Lors de l'adhésion, l'Adhérent peut choisir de cocher l'une des cases « *j'accepte de recevoir des SMS du Polygone* » et/ou « *j'accepte de recevoir la newsletter du Polygone* ».

En cochant ces cases, il recevra des offres promotionnelles concernant le GIE et les Partenaires par le moyen de communication accepté.

5. Durée de l'adhésion – Résiliation

La durée d'adhésion est indéterminée sous réserve de la résiliation par l'Adhérent ou par le GIE.

Pour résilier son abonnement l'Adhérent pourra :

- Se rendre physiquement au Centre Commercial Régional du Polygone, et demander aux hôtes d'accueil la suppression de son compte fidélité.
- Se rendre sur l'espace personnel dédié dans son compte en ligne, sur le site internet ou l'application mobile.

Le GIE pourra supprimer le compte fidélité de l'Adhérent, sans préavis, en cas de fraude, utilisation abusive et/ou non conforme aux Conditions Générales. Dans cette hypothèse la Carte sera désactivée sur tout support, et tous les droits et avantages acquis seront perdus, sans que l'adhérent ne puisse prétendre à aucun dédommagement.

Le compte fidélité de l'adhérent sera supprimé après deux ans d'inactivité.

6. Responsabilité du GIE

Le GIE ne garantit pas le fonctionnement continu et sans interruption du Programme, ainsi que de l'application mobile et du site internet liés.

En conséquence, le GIE ne peut être tenu responsable en cas de non-fonctionnement, d'impossibilité d'accès ou de mauvaises conditions d'utilisation du site ou de l'application, ainsi qu'en cas de maintenance, mises à jour ou améliorations techniques, ou dans le cadre de développement de contenus et/ou présentations de ces supports.

L'Adhérent reconnaît expressément que :

- les Services ne sont pas exempts d'erreurs ou de virus ;
- la connexion aux Services implique les risques inhérents à toute connexion et toute transmission sur Internet et les réseaux de téléphonie mobile, notamment en ce qui concerne la vitesse de transfert des données, le temps de réponse lors des demandes d'informations et consultations et les performances techniques
- Le GIE n'a aucun contrôle sur les réseaux ou sites web tiers auxquels il se peut que l'Adhérent accède dans le cadre de l'utilisation des Services
- Le GIE ne saurait être tenu pour responsable en cas de perte de données, de défaut de stockage, de mauvais acheminement ou de retard dans l'acheminement de quelques données ou éléments que ce soit par l'intermédiaire des Services
- Les Partenaires sont des entités indépendantes du GIE, qui ne saurait être tenu pour responsable d'un litige avec ceux-ci (non application d'une réduction, rejet de paiement...).

7. Modification du programme fidélité

Le GIE a la faculté, à tout moment, de modifier suspendre, écarter ou arrêter tout ou partie du Programme, y compris en ce qui concerne le Cumul des Points, les modalités de délivrance et d'utilisation de la Carte, sans que cela n'ouvre droit à quelconque compensation, indemnisation ou remboursement en faveur de l'Adhérent.

Le GIE ne pourra être tenu responsable des conséquences directes ou indirectes d'une modification du programme.

8. Responsabilité de l'Adhérent

L'Adhérent reste responsable du maintien de la confidentialité de ses mots de passe et des identifiants de son compte.

Le GIE ne peut être responsable d'aucune conséquence de l'utilisation du compte de l'adhérent par des tiers non autorisés. Toutes les activités sur le compte de l'adhérent relèvent de sa responsabilité.

9. Divers

Dans l'hypothèse où l'une des clauses, stipulées aux présentes, serait frappée de nullité ou privée d'effet d'une quelconque manière, le reste des Conditions Générales d'Utilisation demeurerait pleinement applicables.

Le fait pour le GIE de ne pas se prévaloir de l'une des présentes stipulations (notamment la suppression des points cumulés) ne saurait constituer une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Annexe 1 : liste des établissements bancaires éligibles à la synchronisation bancaire

AG2R La Mondiale

Allianz Banque

American Express

AXA Banque Banque
BCP Banque Casino
Banque Chaix Banque
Courtois
Banque de la Réunion
Banque Fiducial Banque
Kolb
Banque Laydernier
Banque Populaire Banque
Rhône-Alpes Banque
Tarneaud Banque
Transatlantique BforBank
BNP Paribas
BNP Paribas Guyane
Boursorama
Bred
Caisse d'Épargne Particuliers
Caisse d'Épargne Professionnels
Caixa
Geral de Depositos
Carrefour Banque
CCSO CIC
Citibank Crédit
Agricole
Crédit Coopératif
Crédit du Nord
Crédit Maritime
Crédit Mutuel
Crédit Mutuel De
Bretagne
Crédit Mutuel du
Sud Ouest Crédit
Mutuel Massif
Central Emirates
Lebanon Bank
Fortuneo
Groupama Hello

bank! HSBC
France
HSBC International
ING France
La Banque Postale
LCL
Milleis
Monabanq
MyEdenRed
N26
Oney
Rothschild Martin Maurel
Société Générale
Société Marseillaise de Crédit
Sodexo
Sofinco
Swile
SwissLife Banque Privée
Wells Far